

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la commune et chef-lieu de Blaison, district d'Angers, réclamant un instituteur de morale, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la commune et chef-lieu de Blaison, district d'Angers, réclamant un instituteur de morale, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 554;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32758_t1_0554_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ple en organisant pour chaque décade une fête nationale qui lui en inspire le goût.

Représentants c'est lorsque la philosophie aura porté partout sa lumière qu'il ne sera plus besoin de fête ni de spectacle pour porter les hommes au bien et les attacher à la République, mais aujourd'hui encore que leur raison inculte les laisse livrer à l'empire de leurs sens et à tous les préjugés de l'ignorance, c'est par des spectacles et l'instruction qu'il faut les y amener, il faut faire connoître la vérité et environner d'alentours aimables et attrayans les objets vers lesquels nous voulons tourner leur affection.

Organisez donc une fête populaire pour chaque décade, organisez votre plan d'instruction publique et qu'il soit mis sans retard en activité ».

RERON (*maire*), MAFFRÉ (*secrét.-greffier*).

16

Les maire et officiers municipaux de la commune et chef-lieu de canton de Blaison, au district d'Angers, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont envoyé au district 30 marcs 5 onces d'argenterie, 4 cloches et 75 livres de cuivre; que deux prêtres desservant leur ci-devant paroisse viennent d'abdiquer. Demain, ils envoient au district 40 chemises, 2 draps, de la charpie, du linge et 50 l. 2 s. provenant des offrandes faites par les pauvres sans-culottes de la commune. Ils ont célébré la réduction de l'infâme Toulon, et demandent à la Convention nationale un instituteur de morale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

17

Le citoyen Jay, de la commune de Libourne, fait don à la patrie de la pension qui lui étoit accordée comme contrôleur supprimé, ainsi que de trois années d'arrérages qui lui sont dues.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

La société populaire du canton d'Azay (3), district d'Indremont, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et lui fait part que le citoyen Lassiboire, maire de la commune d'Azay, s'est engagé de nourrir, entretenir et loger un volontaire infirme.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXII, 319. Bⁱⁿ, 10 vent. et 18 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXII, 319. Bⁱⁿ, 13 vent. (suppl^t); J. Sablier, n° 1169.

(3) Azay-le-Ferron (Indre).

(4) P.V., XXXII, 319. Bⁱⁿ, 10 vent.; J. Sablier, n° 1169.

[Azay-le-Ferron, 7 pluv. II] (1)

« Citoyens représentants,

La reprise de l'infâme Toulon, et Landau purgé de la horde coalisée, ont été les heureux auspices sous lesquels nous avons formé notre société populaire: mille cris d'allégresse ont retenti de toutes parts et le premier élan de nos cœurs s'est manifesté par un arrêté portant qu'il vous seroit faite une adresse de félicitation avec invitation de rester à votre poste: nous remplissons donc ce vœu en vous offrant le tribut de notre reconnaissance, vous conjurant, ô pères de la patrie, ne pas abandonner le gouvernail que vous n'avez coulé bas les traîtres et les malveillants puisque c'est le seul moyen de conduire le navire au port du bonheur.

Nous n'avons encore à vous offrir en faveur de la patrie qu'un trait de bienfaisance de la part du citoyen Lassiboire, un de nos membres, et maire de cette commune, qui dans la séance du 23 nivôse s'est engagé de nourrir, entretenir et loger un volontaire infirme, non aveugle, et pris par préférence parmi ceux de la commune, s'il en est dans ce cas, chargeant sa succession de remplir cette obligation vraiment républicaine. Puisse cet exemple être imité ».

LELOULE (*présid.*), LASSIBOIRE, PALLET, F. BOUQUIN, J. BOYER, LOUIS MARIE, BRUN, Pierre BERGE, PASSOT, BAUCHÉ, DENIS, DENIS fils, DENIS GABARD, DENIS le jeune, PESSET, J. BOYTARD fils, DEBERGE,

MOMELET, Guillaume DESSOUELLES (*secrét.*),

MOREAU (*secrét.*).

19

La société républicaine de Charly-sur-Marne écrit à la Convention nationale que le gouvernement révolutionnaire étoit l'unique moyen de faire rentrer les malveillans dans la poussière. « Quant à nous, citoyens représentants, disent les membres de cette société, nous ne cesserons de bénir vos travaux, de combattre les ennemis et de secourir nos braves défenseurs ».

Une souscription qu'ils ont ouverte a produit 150 chemises et 17 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charly-sur-Marne, 15 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Vous avez établi la République sur des bases solides, vous venez de créer un gouvernement révolutionnaire pour faire rentrer tous les malveillants dans la poussière; nous vous en félicitons.

Continuez vos travaux illustres, Montagnards, jusqu'à ce que tous les tyrans soient anéantis; vous aurez mérité la récompense de tout le genre humain.

Quant à nous, citoyens, nous ne cesserons de bénir vos travaux. Combattre avec courage tous les ennemis de la chose publique, secourir nos

(1) C 295, pl. 987, p. 8.

(2) P.V., XXXII, 320. Bⁱⁿ, 13 vent. (suppl^t); M.U., XXXVII, 171; J. Sablier, n° 1169.

(3) C 293, pl. 964, p. 15.